

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION**DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE****SÉANCE du mardi 20 mai 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 20 mai, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé.

Absente excusée : SCOLAN Marie-Thérèse

**DELBU2025-05-023**

Commande publique : Acquisition d'un châssis Renault trucks et plateau grue Palfinger, auprès d'une centrale d'achat, pour les besoins du service Gestion des déchets

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique et notamment l'article L2113-4 ;

Vu les délibérations DEL2020-07-235 du 16 juillet 2020 et DEL 2024-11-234 du 26 novembre 2024 portant délégation d'attribution du Conseil d'Agglomération au Bureau communautaire ;

Vu les crédits inscrits au budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant qu'un acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération souhaite renouveler son parc de véhicule pour l'accomplissement des missions du service de gestion des déchets ;

Considérant que la durée d'amortissement est fixée à 7 ans pour les bennes à ordures ménagères et à 10 ans pour les camions grues utilisés pour la collecte des points d'apport volontaire et le transport des bennes de gravats de déchèterie ;

Considérant que le Conseil d'Agglomération a chargé le Bureau communautaire, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, passés en procédure formalisée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits budgétaires sont inscrits au budget ;

Délibération

Considérant le devis n°040532666 du 24 mars 2025 de l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) ;

Considérant les délais de livraison estimés à 18 mois ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Bureau communautaire à l'unanimité :

- Valide l'acquisition un châssis Renault trucks et d'un plateau grue Palfinger, auprès de l'UGAP, pour les besoins du service Gestion des déchets, pour un montant 281 769,51€ HT, soit 337 893,41 € TTC ;
- Valide l'établissement d'une convention d'avance avec l'UGAP, permettant le versement de la somme totale en 2 fois :
 - o 53 % à la commande pour un montant de 179 083,51 € TTC
 - o 47 % à la livraison pour un montant de 158 809,90 € TTC,
- Autoriser le Président à signer le devis et la convention d'avance avec l'UGAP, ainsi que tous documents relatifs à ce contrat y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,

Vincent LE MEAUX

